









APPEL A CONTRIBUTION POUR L'ATELIER n° « 10 »

« Finance »

Présidents d'atelier :

<p>Muriel Michel-Clupot muriel.michel@univ-lorraine.fr</p>	<p>Serge Rouot serge.rouot@univ-lorraine.fr</p>
<p>Université de Lorraine IUP Finance de Nancy CEREFIGE (UR 3942)</p>	<p>Université de Lorraine IAE de Nancy School of Management CEREFIGE (UR 3942)</p>
  	  

Coordonnées où transmettre votre proposition :

<https://airmap2023.sciencesconf.org/>

1°. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif de l'atelier est de fédérer les recherches relatives à la finance au sein du management public. Force est de constater que les crises successives (crise des *subprimes*, crise des produits structurés, crise des dettes souveraines et de l'Euro, Covid et post-Covid, crise climatique, conflit en Europe, reprise de l'inflation...) provoquent la réduction des marges de manœuvre budgétaires et des endettements massifs, qui mettent la finance au centre des préoccupations publiques. La contrainte financière pourrait tenir tête à la contrainte politique : elle s'avère permanente malgré d'incessants changements.

2°. CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Dans le contexte de crise et d'austérité que connaissent le pouvoir central et les exécutifs locaux, que devient le rôle du Financier ? Alors qu'il a consisté pendant longtemps à ajuster les recettes aux dépenses dans une procédure budgétaire, il sert plutôt désormais à subordonner l'exercice des compétences aux capacités de financement.

En effet, quoi de plus permanent que la contrainte financière ? Elle se pose dans des termes extrêmement proches dans les administrations centrales, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les entreprises publiques. La transversalité de la fonction financière induit-elle sa permanence dans les diverses organisations du secteur public ? Les épisodes de crise ou de post-crise et les

profondes mutations économiques, sociétales ou technologiques favorisent-ils le changement dans les pratiques budgétaires et financières ?

- Existe-t-il une permanence dans le financement ? Si l'impôt est permanent, le recours à celui-ci est-il uniformément décliné dans le temps et à travers les crises ? L'emprunt est-il toujours une variable d'ajustement, à l'instar du principe du « quoi qu'il en coûte » durant la pandémie ? Les Partenariats Publics Privés constituent-ils encore une alternative à privilégier ?
- Dans quelle mesure les choix de financement et les arbitrages sur la ressource modèlent-ils les modes de gouvernance des organisations publiques ? Qui pilote ? La ressource ou le Politique ? Les valeurs publiques sont-elles immuables ou en proie au changement ?
- Existe-t-il une permanence en matière de gestion de la dette et de la trésorerie dans les organisations publiques ? Quelle place pour le financement intermédié et le financement par les marchés, pour l'Etat, les collectivités décentralisées ou les entreprises publiques ? Les outils et les stratégies de la finance sont-ils constants ? Quelle place pour l'innovation financière ? La gestion de la dette publique doit-elle être dans l'air du temps, à l'image de l'Agence France Trésor et du lancement d'OAT déclinées en OAT€I pour une protection de l'investisseur contre l'inflation ou en OAT vertes pour des investissements dits durables ?
- A l'échelle territoriale, existe-t-il un risque permanent d'une mise sous tutelle des collectivités en faillite ou encore le risque permanent pour le citoyen de devenir le « payeur en dernier ressort » ? Quel est le risque inhérent à tout financement ? Un risque de défaut ? Un moindre investissement public ? Une disparition de services publics ? L'actuelle crise énergétique et la hausse drastique des tarifs peuvent-elles le faire craindre ?
- Le *New Public Management* uniformise-t-il le secteur public, par le biais de ses finances ? Les politiques d'austérité et l'optimisation des performances publiques sont-elles inéluctables ? Les crises successives confortent-elles l'idéologie *NPM* dans les finances publiques ou engendrent-elles sa remise en cause ? Impulsent-elles un changement vers un management post-moderne ?
- Le développement du numérique et du *Big Data* transforme les organisations publiques et les territoires, mais aussi leur rapport à l'économie et au citoyen. Ainsi, émergent des *Smart Cities*, tout à la fois intelligentes, résilientes, inclusives et innovantes. Créent-elles une nouvelle production publique, des transferts de services publics vers des sociétés privées, afin de résoudre directement ou indirectement l'équation du financement ? A terme, assisterons-nous à de nouveaux modèles de gouvernance pour les territoires, entre sphère publique et sphère privée ?
- Au fil des crises, le discours du Politique s'oriente-t-il vers une financiarisation ? Ou demeure-t-il à l'inverse, intemporel, au service de la démocratie et de l'intérêt général ?

3°. TYPE DE CONTRIBUTION ATTENDUE

L'ensemble des questionnements ainsi esquissés prennent tout leur sens dans une optique historique, au gré des mutations et des crises du système de financement, à l'image de la création de l'Agence France Locale pour les collectivités locales. Le présent atelier accueillera toutes les recherches traitant du financement et de la stratégie financière des organisations publiques, mais aussi de leurs incidences en termes de gouvernance publique. L'objet des travaux sera tout aussi bien l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements en charge d'un service public (hospitalier, enseignement supérieur, de transport...), les organismes de sécurité sociale, les entreprises publiques, etc.

Seront les bienvenus les travaux à portée conceptuelle et théorique, mais aussi les études de terrain et applications empiriques, sur les finances publiques en France et à l'étranger. La discussion est ouverte à toutes les disciplines connexes à la fonction financière dans le secteur public et susceptibles d'enrichir, voire de bousculer, les réflexions des gestionnaires et managers publics en la matière.